SNESUP-FSU

Lettre

Flash

Numéro 10 28 Juin 2005

Un message express après la réunion des organisations syndicales et de SLR avec les Ministres de Robien et Goulard et leurs cabinets, ce lundi 27 juin de 14 h à 16 h 40.

La réunion a été précédée d'une Intersyndicale qui avait permis de fixer une stratégie commune aux organisations syndicales et à SLR, après l'annonce perçue par tous comme une provocation de la dotation ANR prévue pour 2006 à hauteur de 580 millions d'euros. L'un des objectifs était de montrer l'opposition des organisations syndicales et de SLR à cette ANR conçue dans la précipitation et sur dotée, ce qui déséquilibre le paysage de la recherche.

Les deux ministres ont mesuré notre détermination et, au cours de la discussion, ont découplé dans cette dotation ANR la reconduction pour 340 millions des sommes versées en 2005 des 240 millions supplémentaires, pour lesquels nous les avons conduits à ouvrir le début d'une discussion quant à leur affectation. Cette discussion a pris l'essentiel du temps et a ouvert la porte à une reprise globale de négociations avec les organisations syndicales et SLR sur l'ensemble des questions (à savoir, le budget 2006, la répartition des postes et le contenu de la loi). Des discussions vont donc s'ouvrir en continu du 4 au 9 juillet, pilotées par Monteil avec les participants du mois de mai, plus les organisations syndicales, sur l'ensemble des fiches, plus les autres questions, dont, à la demande du SNESUP, les missions et le fonctionnement de l'ANR. Une réunion de synthèse avant communication du projet au CES est prévue dans la deuxième quinzaine de juillet.

Tant dans la préparation que dans la discussion avec les ministres, le SNESUP a joué pleinement son rôle, ferme sur les objectifs, rassembleur, en capacité, en particulier avec les autres syndicats de la FSU, à saisir les possibilités d'ouverture.

Paris, le 27 juin 2005 - 18 heures - Jean FABBRI - Secrétaire Général

une vision ambitieuse de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le développement du service public, les organisations syndicales, s'appuyant sur le texte des Etats Généraux, ont élaboré un mémorandum (*) pour donner du corps à la Loi d'Orientation et de Programmation.

Voilà ce que nous porterons dans les rencontres à venir au ministère, programmées à partir du 4 juillet.

1/ LES FINANCEMENTS DE LA RECHERCHE

- une programmation pluriannuelle de l'investissement financier, emplois et crédits, pour atteindre l'objectif pour les pays de l'Europe des 3 % du PIB;
- le doublement des crédits de base d'ici 2010 pour les laboratoires des universités et les organismes de recherche (ESPT, EPIC) qui doivent représenter au moins 70 % du financement des laboratoires ;
- le gel de l'ANR
- la rénovation et la construction des infrastructures (bâtiments, labos, amphis, services, bibliothèques).

2/ L'EMPLOI, LES CARRIERES, LES DROITS

- sur la période 2006-2010 : 5000 emplois permanents par an au moins pour tous les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur;
- un plan d'intégration des personnels précaires ;
- un statut pour les doctorants, et l'arrêt des libéralités ou vacations ;
- L'augmentation du nombre d'Allocations Recherche avec une répartition concertée et transparente, leur revalorisation de 15 % et leur indexation sur le SMIC ;
- la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de la fonction publique ; le recrutement au plus près de la thèse des docteurs sur postes permanents ;
- un plan de reclassement reconnaissant les qualifications et les fonctions exercées ;
- la revalorisation des carrières, l'amélioration de leur déroulement, une réduction des charges d'enseignement à 150 h pour les enseignants-chercheurs pour développer leur activité de recherche

3/ L'EVALUATION

- une évaluation transparente, collective, contradictoire et comparative tant au plan national qu'européen ;
- l'évaluation des personnels dans leur environnement, prenant

en compte l'ensemble de leurs missions;

- l'évaluation des ingénieurs et techniciens sur la base de la qualification exercée, non sur des contrats d'objectifs ;
- la prédominance des évaluateurs élus dans les instances d'évaluation.

4/ LES POLES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- des PRES fédérant des potentiels d'enseignement et de recherche dans le cadre d'un aménagement concerté du territoire, pluridisciplinaires, gérés démocratiquement , n'ayant pas vocation à recruter leur personnel et incluant au moins une université et compatibles avec des coopérations en réseaux.

5/ LA RECHERCHE DANS LES ENTREPRISES

- la relance de l'emploi en recherche et développement (R&D) dans les entreprises du secteur national (EDF-GDF, France-Télécom, ...) comme des autres secteurs ;
- l'exigence d'évaluation et de contrôles des aides de l'Etat aux entreprises liées à des engagements de créations d'emplois scientifique s et techniques stables.

des mesures fiscales pour que les entreprises contribuent toutes, par une partie de leurs bénéfices aux programmes sectoriels de recherche.

(*)Mémorandum pour la recherche et l'enseignement supérieur des organisations syndicales au gouvernement (à lire intégralement sur www.snesup.fr) signé par :

SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SNTRS-CGT, FERC-SUP-CGT, CGT-IFREMER, SUP-RECHERCHE-UNSA, SNPTES-UNSA, A&I-UNSA, SUD-RECHERCHE-EPST, UNEF

Cette lettre-flash du SNESUP, envoyée aux syndiqués, peut être diffusée sans réserves dans les départements d'enseignement et laboratoires, comme les lettres flash à venir, de façon à maintenir le lien fort entre la communauté scientifique et les représentants syndicaux présents et acteurs des négociations.

Lien nécessaire pour nous faire entendre.

Utiliser tous les moyens, courrier électronique, diffusion papier,et faire part d'observations sur tous les contenus et les formes de la négociation à :

sg@snesup.fr